

DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX ORGANISMES EXTERIEURS 2020-2026

Mise à jour le 29/03/2023

	Organismes	Délégués	Présentation de l'organisme	Délibération du
1	Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux	R.KIRSCH-B.FOHR	Le Syndicat est appelé à prévenir les atteintes à l'environnement et à la qualité des sites par des actions de surveillance et de sensibilisation du public. Il a la charge de mettre en œuvre les moyens adéquats à l'information, l'éducation, et, si nécessaire, à la poursuite des infractions prévues par les dispositions légales et réglementaires en tous domaines et plus particulièrement en matière de protection de la faune, de la flore, des richesses minérales et du sol, en matière de lutttes contre les déchets et le bruit.	10 juin 2020 point 10
2	Syndicat mixte de la Thur Amont	R.GERBER-B.FOHR	Réalise pour le compte de ses membres des travaux d'intérêt général pour l'aménagement de la Thur et la prévention des inondations. Le syndicat doit permettre à ses membres de mutualiser leur moyens et leurs compétences et ainsi à la charge de mener, réaliser ou faire réaliser à l'intérieur de son périmètre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence.	10 juin 2020 point 13
3	Syndicat du Canal Usinier	R.GERBER-D.NEFF	Le syndicat a pour objet d'assurer l'alimentation en eau et le suivi technique du canal usinier entre sa prise au seuil de la Thur à Vieux-Thann et son rejet dans la Thur à Wittelsheim. Son domaine d'action s'étend pour la surveillance à l'ensemble du cours et pour les travaux à la seule prise d'eau et à l'écluse rue Risler. Le syndicat peut entreprendre notamment dans ce but l'études de travaux d'aménagement et de protection contre les crues.	10 juin 2020 point 11
4	Groupement cynégétique du Grand Ballon - Markstein	R.KIRSCH	Le CIG a pour objet l'accomplissement de la mission définie par les textes instituant et organisant les CIG 1) définir et faire appliquer par ses membres des règles communes de gestion de la faune et d'aménagement de leurs territoires de chasses conformément aux lois et règlements en vigueur, 2) améliorer l'habitat, les conditions d'existence et de reproduction du gibier et promouvoir les modes et méthodes de chasse et de gestion du cheptel gibier les mieux adaptés aux dits territoires, et ce dans l'intérêt de la chasse en général et du maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.	10 juin 2020 point 19

DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX ORGANISMES EXTERIEURS 2020-2026

Mise à jour le 29/03/2023

	Organismes	Délégués	Présentation de l'organisme	Délibération du
5	Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin	S.BARZAGLI-E.GUGNON	<p>Le Syndicat est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz sur le territoire des collectivités membres.</p> <p>En matière d'énergie électrique et d'énergie gazière, le Syndicat a pour objet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. D'exercer en lieu et place des collectivités membres, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz. Ces compétences sont exercées selon le mode de gestion du service défini pour le territoire de chaque collectivité membre. 2. D'organiser les services nécessaires, tant pour l'exécution des attributions qui lui incombent, que pour assurer le bon fonctionnement et la meilleure exploitation de la distribution d'électricité et de gaz des collectivités membres. 3. De mettre en commun les moyens humains, techniques et financiers dans les domaines liés à la distribution publique d'électricité et de gaz. 	10 juin 2020 point 12
6	Association des communes forestières	R.KIRSCH-B.FOHR	<p>L'association a pour objet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. la défense des intérêts de ses membres en matière forestière, et particulièrement ceux relevant du droit local applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle; 2. l'étude et la mise en oeuvre de toutes les actions concernant les forêts et espaces naturels des collectivités, leur prise en compte dans les politiques de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'emploi. 3. l'indormation et la formation de ses membres, notamment par la création, l'édition et la diffusion de documents à caractère pédagogique, l'organisation de séminaires et de sessions de formation, et toutes autres activités concourant à renforcer leurs compétences dans l'exercice des responsabilités dont ils sont investis; 4. la participation à toutes les instances concernant directement ou indirectement les intérêts forestiers des membres; 5. la prise de participation à tout organisme 	10 juin 2020 point 20
7	Comité de l'association Loisirs et Amitiés	D.NEFF-E.GUGNON	<p>L'association a pour objet d'organiser, à l'intention des personnes âgées en retraite ou active, des activités de loisirs, fêtes, manifesattions, rencontres, une assistance logistique et administrative ou toute autre forme de soutien dans le cadre de cet objet, ainsi que de la gymnastique sensorielle.</p>	10 juin 2020 point 14

DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX ORGANISMES EXTERIEURS 2020-2026

Mise à jour le 29/03/2023

	Organismes	Délégués	Présentation de l'organisme	Délibération du
8	Conseil consultatif des sapeurs-pompiers volontaires	R. KIRSCH - V. HAGENMULLER - P. KLETHI - J. INGOLD - MB. WERMELINGER (titulaires) - M. BEHRA - B. SCHMITT - (suppléants)	<p>Le comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires institué auprès de la commune est compétent pour donner un avis sur toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires du corps communal, à l'exclusion de celles intéressant la discipline.</p> <p>Ils sont notamment consultés sur l'engagement et le rengagement des sapeurs-pompiers volontaires du corps communal, et sur les recours formés contre les décisions de refus de renouvellement d'engagement et de refus d'autorisation de suspension d'engagement prises par l'autorité d'emploi. Ils sont également consultés sur les changements de grade jusqu'au grade de capitaine inclus.</p> <p>Ils sont obligatoirement saisis, pour avis, du règlement intérieur du corps communal ou intercommunal.</p>	10 juin 2020 point 21
9	Association des riverains industriels de la Thur	B.SCHMITT	<p>L'association a pour but :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'étudier tous problèmes posés par les prélèvements et les déversements dans les cours d'eau et canaux en vue notamment de se conformer à la législation en vigueur et aux dispositions du SAGE - de donner tous conseils, de faire toutes suggestions et d'ester en justice - de participer à la gestion de la retenue d'eau du barrage de Kruth-Wildenstein - de réaliser tous travaux ou études destinés à prévenir la pollution des eaux et à réguler le débit de la Thur, à savoir principalement écrêter les crues et soutenir le débit en période d'étiage. <p>Ces travaux sont réalisés par l'association elle-même ou en participation.</p>	10 juin 2020 point 15
10	Correspondant défense	R.GERBER	<p>Créée en 2001, par le ministre délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense</p>	10 juin 2020 point 16
11	Conseils d'école	PREVERT : SOEHNLEN / COCC : CHRISTEN / ANNE FRANK : SCHMITT / SAPINETTE: /		10 juin 2020 point 17
12	Conseil de Fabrique de l'Eglise de Vieux-Thann	Le Maire		/

DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX ORGANISMES EXTERIEURS 2020-2026

Mise à jour le 29/03/2023

	Organismes	Délégués	Présentation de l'organisme	Délibération du
13	ADAUHR	R.GERBER	L'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) a pour mission d'aider l'ensemble des collectivités haut-rhinoises à mettre en œuvre leurs projets dans les domaines de l'urbanisme réglementaire et opérationnel, de l'aménagement du territoire, des constructions et aménagements publics, du patrimoine bâti et de l'intelligence territoriale.	1er juillet 2020
14	Conférence Intercommunale du Logement (CIL)	E. GUGNON	L'objectif est de mobiliser l'ensemble des acteurs du logement social sur le territoire intercommunal afin de définir des orientations en termes d'attribution et gestion de la demande des logements sociaux. Elle est l'instance de suivi de la mise en œuvre de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA).	/
15	Réferent Plan Climat	B.SCHMITT	Celui-ci vise à : former et informer sur toutes les questions touchant aux enjeux Climat-Air-Énergies, en fonction de l'actualité et des préoccupations des collectivités (aides à la rénovation, chauffage, mobilité, urbanisme, qualité de l'air.....), faciliter les échanges d'expérience entre communes pour enrichir les pratiques et les projets, proposer des actions collectives à l'échelle du Pays Thur Doller.	27 janvier 2021 point 6
16	Réferent d'un correspondant incendie et secours	R.KIRSCH	<p>Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ; • concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ; • concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ; • concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune. 	Arrêté n° 318 2022
17	Référent contrat local de santé du pôle territorial du pays Thur Doller	M.B WERMELINGER	<ul style="list-style-type: none"> • Participer et représenter la commune aux groupe de travail et de pilotage du Contrat Local de Santé du Pays Thur Doller ; • Faire remonter les informations récoltées lors des groupes de travail et de pilotage au Conseil Municipal. 	22 février 2023 point 7

DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX ORGANISMES EXTERIEURS 2020-2026

Mise à jour le 29/03/2023

	Organismes	Délégués	Présentation de l'organisme	Délibération du
18	Référent Ambroisie	P. KLETHI	<p>Cet interlocuteur local intervient notamment dans le processus de médiation et accompagne, sous l'autorité du maire, la mise en œuvre du plan de lutte .</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il a pour rôle de répertorier la présence d'ambroisie sur le terrain et d'assurer la remontée d'informations via la plateforme de signalement. • Il agit également dans la mise en œuvre d'actions de sensibilisation des acteurs du territoire (agriculteurs, opérateurs de travaux, grand public, gestionnaires d'espaces verts). 	/
19. Commissions CCTC	Economie	S. DIETRICH		Conseil de communauté - 17 juillet 2020
	Eau et assainissement	B. FOHR		
	Patrimoine	R. GERBER		
	Equipements sportifs et de loisirs	D. NEFF		
	Tourisme	R. GERBER		
	Environnement	R. KIRSCH		
	Petite Enfance	M-B. WERMELINGER		
	Culture	J. INGOLD		
	Aménagement du territoire	R. GERBER		
	Logement	M. BEHRA		
	Finances	F. CHRISTEN		
	Administration générale	D. NEFF		
Communication	F. CHRISTEN			